

# S'WASCHPEL BLATT'L



**Le bulletin municipal d'Oberbronn**

Mai 2026 N° 81

Chers concitoyens,

Une bonne équipe de bénévoles oberbronnois s'est mobilisée pour ce nettoyage du printemps 2026. Merci pour leur disponibilité et leur action.

Cette journée fut aussi une réussite grâce à l'intervention des agents communaux, des conseillers municipaux et surtout de l'association Én Oberbronn. Cette dernière a inauguré son tout nouveau four à tarte flambée et nous a fait bénéficier gracieusement d'un moment convivial très apprécié par toutes les personnes présentes.

Pour rappel, ce nettoyage de printemps concerne avant tout les abords de la Commune. A l'intérieur du village, c'est bien les propriétaires et locataires qui sont censés nettoyer devant leur porte : le désherbage et le balayage du trottoir jusqu'au caniveau doivent être effectués régulièrement afin de garantir hygiène, sécurité et un meilleur cadre de vie.

C'est l'affaire de tous !

Votre conseil municipal,

## COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945

La cérémonie du 8 mai se déroulera devant l'église protestante à 10h30.

### COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET COLLECTE SÉLECTIVE ! Report jour férié

	OBERBRONN	OBERBRONN-SUD	OBERBRONN-NORD
<b>Bac ordures ménagères</b>	Lundi 11 mai <b>Mardi 26 mai</b> Lundi 08 juin	Lundi 11 mai <b>Mardi 26 mai</b> Lundi 08 juin	Mardi 12 mai <b>Mercredi 27 mai</b> Mardi 09 juin
<b>Collecte sélective</b>	<b>Vendredi 15 mai</b> <b>Vendredi 29 mai</b> Jeudi 11 juin	<b>Vendredi 15 mai</b> <b>Vendredi 29 mai</b> Jeudi 11 juin	<b>Samedi 09 mai</b> Vendredi 22 mai Vendredi 05 juin

# FERMETURE EXCEPTIONNELLE DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

L'Agence Postale Communale d'Oberbronn sera exceptionnellement fermée **du lundi 04 mai 2026 au vendredi 15 mai 2026 inclus**.

## Principales décisions du Conseil municipal

### Séance du 26 février 2026

#### Travaux de voirie, réseaux secs; réseaux d'eau potable et d'assainissement, rue des Cordonniers

Dans le cadre de ce projet, le Conseil valide la constitution d'un groupement de commandes entre la commune et le SDEA Alsace-Moselle et approuve la désignation de la commune en qualité de coordonnateur du groupement de commandes.

Il approuve également le projet élaboré par le Bureau d'études pour les travaux à charge de la commune, dont le coût est estimé à 94 387,10 € HT, soit 113 264,52 € TTC.

#### Convention tripartite de gestion du service public de fourrière animale

Le Conseil approuve la reconduction d'un partenariat tripartite avec la Communauté d'Agglomération de Haguenau et la Société Protectrice des Animaux de Haguenau et environs pour la gestion de la fourrière animale.

#### Compte Epargne Temps

Le Conseil approuve la constitution d'une provision complémentaire pour risques et charges de 415,00 € au titre des Comptes Epargne Temps.

#### Organisation du temps de travail

Le Conseil décide d'instituer, à compter du 1er mars 2026, le temps partiel pour les agents de la collectivité. Il appartiendra à l'autorité territoriale d'accorder les autorisations individuelles, en fonction des contraintes liées au fonctionnement des services, dans le respect des dispositions législatives, réglementaires.

#### Recrutement de personnel saisonnier

Le Conseil décide de créer quatre postes d'adjoints techniques à temps complet (35 heures), à raison de deux postes pour le mois de juillet 2026 et deux postes pour le mois d'août 2026.

### Séance du 26 mars 2026

#### Désignation des membres de la commission d'appel d'offres

Titulaires	Suppléants
Mme BUCHI Elisabeth	M. BEINER Philippe
Mme SCHUHMACHER-HAVA Catherine	M. MAIER Alexandre
M. SPAGNOL Bruno	M. DURRENBERGER Geoffrey

#### Centre Communal d'Action Sociale

Le Conseil désigne les membres élus suivants :

- 1) Mme BUCHI Elisabeth, Adjointe au Maire
- 2) Mme CLAEMMER CAPELO Charlotte
- 3) Mme BRISBOIS Frédérique
- 4) Mme ALLARD Huguette

## Constitution des commissions municipales

<b>Commission : Finances et Travaux</b>	
<b>Membres</b>	1) MAIER Alexandre 2) JUND Kevin 3) STEIN Mathieu
	4) SCHUHMACHER-HAVA Catherine 5) BEINER Philippe

<b>Commission : Environnement - Développement durable - Fleurissement - Qualité et cadre de vie</b>	
<b>Membres</b>	1) MUHR Laura 2) JUND Kevin 3) BRISBOIS Frédérique
	4) ALLARD Huguette 5) WENDLING Juliette

<b>Commission : Communication</b>	
<b>Membres</b>	1) MAIER Alexandre 2) LEVATIC Jean 3) WENDLING Juliette
	4) BUCHI Elisabeth 5) SPAGNOL Bruno

<b>Commission : Sécurité - Plans d'urgence</b>	
<b>Membres</b>	1) CLAEEMER CAPELO Charlotte 2) DURRENBERGER Geoffrey 3) STEIN Mathieu
	4) BEINER Philippe 5) LEVATIC Jean

<b>Commission Consultative Communale de la Chasse</b>	
<b>Membres</b>	1) SPAGNOL Bruno 2) JUND Kevin

## Désignation des représentants du conseil municipal dans les structures intercommunales

<b>Structures intercommunales</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Syndicat des Communes du Ripshübel	M. BETTINGER Patrick M. SPAGNOL Bruno	M. JUND Kevin
Association des Communes Forestières	M. BETTINGER Patrick	M. SPAGNOL Bruno
SYCOPARC	M. MAIER Alexandre	
C.N.A.S.	M. SPAGNOL Bruno	
A.T.I.P.	M. BETTINGER Patrick	M. SPAGNOL Bruno
S.D.E.A.	M. BETTINGER Patrick	

Désignation du correspondant « Défense » : M. BETTINGER Patrick

### Commissions locales SDEA « Eau potable » et « Assainissement »

Président : M. BETTINGER Patrick, Maire  
Membres : - M. SPAGNOL Bruno, Adjoint au Maire  
- M. LEVATIC Jean  
- M. STEIN Mathieu  
- M. MAIER Alexandre  
- M. DURRENBERGER Geoffrey

### Délégations du Conseil municipal au Maire :

Le Conseil charge le Maire, par délégation, et pendant la durée de son mandat :

- d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

- de fixer, dans la limite de 1 600 €, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;
- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres jusqu'à hauteur de 80 000 € H.T. conclus selon la procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière ;
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire ;
- d'intenter, au nom de la commune, les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € ;
- de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux, dans la limite de 5 000 € par sinistre ;
- de réaliser les lignes de trésorerie, dans la limite de 100 000 €, par an ;
- d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

### **Affectation du résultat**

Dans la mesure où la section d'investissement est excédentaire à hauteur de 153 749,82 €, le Conseil décide de reporter l'intégralité de l'excédent de fonctionnement, soit 503 071,92 € en section de fonctionnement de l'exercice 2026.

## **Séance du 16 avril 2026**

### **Renouvellement des membres de la commission communale des impôts directs**

Le Conseil propose à la Direction des Services Fiscaux une liste de 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants.

### **Règlement intérieur**

Le Conseil approuve le règlement intérieur du Conseil municipal.

### **Taux d'imposition des taxes directes locales 2026**

Le Conseil décide de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2026 et de les fixer à :

- |   |           |
|---|-----------|
| • Taxe d'habitation                           | : 18,95 % |
| • Taxe foncière sur les propriétés bâties     | : 30,94 % |
| • Taxe foncière sur les propriétés non bâties | : 94,47 % |

### **Crédits scolaires 2026**

Le Conseil décide l'attribution d'un crédit de 72,00 € / élève au titre de l'année 2026 sur la base de l'effectif inscrit au 1er janvier 2026.

## Approbation du budget primitif 2026

Le Conseil approuve les perspectives proposées et adopte le budget primitif 2026 selon balance ci-dessous :

Fonctionnement	Recettes	Restes à réaliser	0,00 €
		Résultats reportés	503 071,92 €
		Nouveaux crédits	1 334 928,08 €
		TOTAL	1 838 000,00 €
	Dépenses	Restes à réaliser	0,00 €
		Résultats reportés	0,00 €
		Nouveaux crédits	1 838 000,00 €
		TOTAL	1 838 000,00 €
Investissement	Recettes	Restes à réaliser	0,00 €
		Résultats reportés	238 408,66 €
		Nouveaux crédits	742 591,34 €
		TOTAL	981 000,00 €
	Dépenses	Restes à réaliser	84 658,84 €
		Résultats reportés	0,00 €
		Nouveaux crédits	896 341,16 €
		TOTAL	981 000,00 €

### Autorisation à procéder à des mouvements de crédits

Le Conseil autorise le Maire à procéder, pour l'exercice 2026, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections, sous réserve que ces mouvements de crédits n'entraînent pas une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre.

### Remboursement des frais aux conseillers municipaux

Le Conseil décide le remboursement des frais prévus aux articles L.2123-18 et L.2126-18-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### Droit à la formation des élus

Le Conseil fixe l'enveloppe consacrée aux frais de formation des élus à 20 % du montant total des indemnités versées aux Maire et aux Adjointes au Maire.

### Comité social Territorial commun mis en place par la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains

Le Conseil décide de renouveler l'adhésion au Comité Social Territorial commun compétent pour les agents de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains et des communes membres souhaitant y adhérer.

### Rapports annuels 2025 sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement

Le Conseil adopte les rapports annuels élaborés par le prestataire de service SUEZ.

## **CHIENS EN LAISSE OBLIGATOIRE**

Du 15 avril au 30 juin, les chiens doivent être tenus en laisse en forêt, dans les champs et les espaces naturels (arrêtés préfectoraux).

Cette mesure vise à protéger le jeune gibier (lièvres, perdreaux) et les oiseaux qui nichent au sol durant leur période de reproduction. Même un chien calme, bien dressé, peut, en suivant une odeur, perturber ou blesser ces animaux vulnérables.

La laisse reste le seul moyen de garantir la sécurité de votre animal et de la faune sauvage.

Merci de votre vigilance pour préserver la biodiversité et respecter la réglementation.



## NUISANCES SONORES : RAPPEL À L'ORDRE

Nous avons été interpellés par des habitants concernant des nuisances sonores, notamment le dimanche matin à des horaires particulièrement matinaux.

Nous rappelons que l'**arrêté municipal n°183/2022** encadre strictement l'utilisation des équipements bruyants. Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers (tondeuse, perceuse, tronçonneuse, etc.) sont autorisés uniquement :

- du lundi au samedi : de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 19h00
- interdits les dimanches et jours fériés

Ces dispositions ont pour objectif de préserver la tranquillité de chacun, en particulier durant les temps de repos.

Le respect de ces règles est essentiel pour garantir une bonne qualité de vie au sein de la commune. Nous invitons donc chacun à faire preuve de civisme et de bon sens.

À défaut, des mesures pourront être prises.

Merci à toutes et à tous pour votre vigilance et votre respect du cadre de vie commun.



## INTERDICTION DE BRÛLER LES DÉCHETS VERTS

Nous rappelons à tous les habitants que le **brûlage à l'air libre des déchets verts est strictement interdit**, toute l'année, même en zone rurale, conformément au **Règlement Sanitaire Départemental** et à la **circulaire ministérielle du 18 novembre 2011**.


Sont notamment concernés :

- les feuilles mortes,
- les tailles de haies et d'arbustes,
- les tontes de pelouse,
- les branches et résidus de jardin.

Cette interdiction s'applique à tous, particuliers comme professionnels, dès lors qu'une solution de collecte ou de valorisation existe (déchèterie, compostage, broyage...).

En cas de non-respect, **vous vous exposez à une amende pouvant aller jusqu'à 450 €**. Le brûlage de déchets dangereux (bois traités, peintures, solvants...) constitue un **délit**, passible de **75 000 € d'amende et 2 ans de prison**.

Pour préserver la qualité de l'air et notre cadre de vie, merci de privilégier les solutions alternatives : **compostage, paillage, ou apport en déchèterie**.

Dans le bulletin municipal (S'WASCHPEL BLATT'L) de janvier 2023, nous avons réuni tous les arrêtés municipaux qui portent sur les droits et devoirs des habitants de la commune. Nous vous invitons à le consulter et à en garder un exemplaire. Il est téléchargeable sur le site de la commune à cette adresse : <https://www.oberbronn.fr/9q7xbz> ou via le QR Code 



## ETAT-CIVIL : AVRIL - MAI 2026

### Noces d'or 50 ans de mariage :

15/05 Monsieur Ernest SCHLEIFER et Gina BUREL  
domiciliés au 4 rue de la Croix



### Décès :

13/04 Madame Berthe KUGLER âgée de 93 ans  
domiciliée au 2 rue de Zinswiller



## LES GRANDS ANNIVERSAIRES DU MOIS DE MAI (80 ANS ET PLUS)

02/05	86 ans	Monsieur Florent G'STYR domicilié au 14 rue des Fontaines
06/05	89 ans	Sœur Maryse LARIDAN domiciliée à l'EHPAD Mère Alphonse Marie au 2 rue Principale
11/05	81 ans	Monsieur Jean-Claude STOLL domicilié au 15 Cité Eichelbach
13/05	86 ans	Madame Denise BARGETZI domiciliée au 5 rue des Chasseurs
15/05	80 ans	Madame Jocelyne JOCHUM domiciliée au 5 rue des Comtes de Linange
21/05	88 ans	Sœur Annick RELLO domiciliée à la Maison Mère au 2 rue Principale
22/05	80 ans	Madame Denise WERLE domiciliée au 25 rue des Fontaines
24/05	93 ans	Sœur Gilberte LAZARUS domiciliée à l'EHPAD Mère Alphonse Marie au 2 rue Principale
26/05	90 ans	Madame Rose KIEFFER domiciliée à l'EHPAD Mère Alphonse Marie au 2 rue Principale
28/05	88 ans	Madame Julienne SCHLEIFER domiciliée à l'EHPAD Mère Alphonse Marie au 2 rue Principale
28/05	95 ans	Monsieur Edouard LINCKER domicilié à l'EHPAD Mère Alphonse Marie au 2 rue Principale
31/05	89 ans	Monsieur Richard KOEHL domicilié au 23 rue des Peupliers

PAR LES CRÉATEURS DE  
**FUTURGENCE**



BILLETTERIE



# ONIRIS

*Le Spectacle Musical*

**29 | 30 | 31**

MAI 2026 • 21H

**CHÂTEAU DE  
REICHSHOFFEN**

**15 €** PRÉVENTE JUSQU'AU 29/04

**18€** TARIF NORMAL • **10€** TARIF RÉDUIT

BILLETS SUR **BILLETWEB.FR/ONIRIS**

ET AU **SUPER U** GUNDERSHOFFEN DÈS LE 30/04

Renseignements au 06 99 05 98 31

Restauration et animations en accès libre avant le spectacle



**FDVA**  
FONDS POUR LE  
DÉVELOPPEMENT  
DE LA VIE  
ASSOCIATIVE

La Région  
**Grand Est**

PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Pays de  
Niederbronn-  
les-Bains  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



avec le soutien de la  
**Fédération des  
sociétés de  
musique  
d'Alsace**

[www.oberbronn.fr](http://www.oberbronn.fr)

VIE LOCALE

# LES ACTUALITÉS DE L'ENTENTE MUSICALE

## ONIRIS, LE NOUVEAU SPECTACLE MUSICAL

Après le succès de Futurgence en 2024, l'Entente Musicale Oberbronn Zinswiller revient avec un spectacle inédit. Laissez-vous emporter par Oniris, une création originale dont la musique a été composée spécialement pour le spectacle par Grégory Klein.

Sur scène, plus de 100 artistes amateurs : acteurs, chanteurs, danseurs et musiciens vous proposent une représentation aussi exceptionnelle qu'inédite.

**“Et si nos rêves d'enfant prenaient vie ?”**

L'histoire débute dans un lieu inattendu, où un objet en apparence ordinaire pourrait bien bouleverser plus d'un destin. Au fil de ce voyage entre réel et imaginaire, Oniris explore les choix de vie, les illusions et les parts d'ombre qui façonnent chacun de nous.

Un spectacle qui interroge... si nos rêves devenaient réalité, seraient-ils vraiment à la hauteur de nos attentes ?

Oniris est une expérience humaine et artistique, où émotions, surprises et rêves se mêlent pour vous faire vivre un moment inoubliable.

**29, 30 et 31 mai 2026 à 21h**  
**Château De Dietrich de Reichshoffen**

Les billets sont disponibles en ligne sur [www.billetweb.fr/oniris](http://www.billetweb.fr/oniris), au Super U de Gundershoffen ainsi qu'auprès des musicien(ne)s de l'Entente Musicale.



# Défi J'y vais!

➔ **1<sup>er</sup> au 31 mai 2026**

Participez gratuitement au défi  
des mobilités durables qui fait  
bouger le Grand Est !



Inscription début avril sur le site [defi-jyvais.fr](http://defi-jyvais.fr)

## 6<sup>ème</sup> Vide-Greniers



En Oberbronn  
Culture et Patrimoine



Dimanche

**03 mai  
2026**

**OBERBRONN**  
Place du Couvent

10€ l'emplacement de 5 m

Paieement à l'inscription  
Véhicule autorisé sur l'emplacement

Buvette et restauration sur place  
Stand gâteaux et café au profit de l'école d'Oberbronn

### Renseignements et inscriptions

06 33 00 99 41

[videgreniers.eocp@gmail.com](mailto:videgreniers.eocp@gmail.com)

<https://www.facebook.com/enOberbronn/>

Imprimé par nos soins - ne pas jeter sur la voie publique  
EOCP - 28 rue de Zinswiler 67110 OBERBRONN

### PROCHAIN STAMMTISCH

Le prochain « Stammtisch » aura lieu le  
**22 mai 2026**

R.V. fixé à 19 heures à l'Auberge  
« Au Bœuf Noir »

28, rue Principale

### Le Jardin botanique de Saverne

Avec Elisabeth Kempf-Kassel, présidente de l'association  
Les amis du jardin botanique



VIE LOCALE



### PROCHAINES COLLECTES

NIEDERBRONN-LES-BAINS

67110 - Moulin 9

Le lundi 01 juin de 16h à 19h30

REICHSHOFFEN

67110 - Place de la Castine

Le lundi 29 juin de 16h30 à 20h

RÉSERVES FAIBLES



Nous vous rappelons que, pour voir vos informations publiées dans le bulletin municipal, il vous faudra nous les faire parvenir impérativement par voie numérique avant le 15 du mois précédent  
à l'adresse : [accueil@oberbronn.fr](mailto:accueil@oberbronn.fr)

Directeur de la publication : Patrick Bettinger Mise en page : Jean Levatic

Crédit photos : Pixabay, Pexels, Jean Levatic